

Court File Number

.....
(Name of court)
at
Court office address

**Form 8B: Application
(Child Protection and
Status Review)**

Applicant(s) (In most cases, the applicant will be a children's aid society.)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Respondent(s) (In most cases, a respondent will be a "parent" within the meaning of section 37 of the Child and Family Services Act.)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Children's Lawyer

Name & address of Children's Lawyer's agent for service (street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any)) and name of person represented.

TO THE RESPONDENT(S):

A COURT CASE HAS BEEN STARTED AGAINST YOU IN THIS COURT. THE DETAILS ARE SET OUT ON THE ATTACHED PAGES.

THE FIRST COURT DATE IS (date) **AT** a.m. p.m.
or as soon as possible after that time, at: (address)

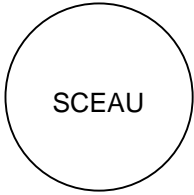
If you have also been served with a notice of motion, there may be an earlier court date and you or your lawyer should come to court for the motion.

IF YOU WANT TO OPPOSE ANY CLAIM IN THIS CASE, you or your lawyer must prepare an Answer and Plan of Care (Form 33B.1 – a blank copy should be attached), serve a copy on the children's aid society and all other parties and file a copy in the court office with an Affidavit of Service (Form 6B).

YOU HAVE ONLY 30 DAYS AFTER THIS APPLICATION IS SERVED ON YOU (60 DAYS IF THIS APPLICATION IS SERVED ON YOU OUTSIDE CANADA OR THE UNITED STATES) TO SERVE AND FILE AN ANSWER. IF YOU DO NOT, THE CASE WILL GO AHEAD WITHOUT YOU AND THE COURT MAY MAKE AN ORDER AND ENFORCE IT AGAINST YOU.

Check this box if this paragraph applies The children's aid society is also making a claim for child support. You **MUST** fill out a Financial Statement (Form 13 – a blank copy attached), serve a copy on the society and file a copy in the court office with an Affidavit of Service even if you do not answer this case.

Numéro de dossier du greffe



(Nom du tribunal)
situé(e) au
Adresse du greffe

Formule 8B : Requête
(protection d'un enfant
et révision de statut)

Requérant(e)(s) (Dans la plupart des causes, le/la requérant(e) sera une société d'aide à l'enfance.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s) (Dans la plupart des causes, l'intimé(e) sera un «père» ou une «mère» au sens de l'article 37 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Avocat des enfants

Nom et adresse aux fins de signification de la personne qui représente l'avocat(e) des enfants (numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant)) et nom de la personne représentée.

À L'AUX INTIMÉ(E)(S) :

UNE CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET FIGURENT SUR LES PAGES CI-JOINTES.

LA PREMIÈRE DATE D'AUDIENCE EST FIXÉE AU (date) À (heure) ,
ou dès que possible par la suite au : (adresse)

Si un avis de motion vous a également été signifié, une date d'audience antérieure peut être fixée et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion.

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À UNE DEMANDE DANS CETTE CAUSE, vous ou votre avocat devez préparer une formule intitulée Défense et programme de soins (formule 33B.1 – un exemplaire devrait être joint), en signifier une copie à la société d'aide à l'enfance et à toutes les autres parties et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification (formule 6B).

VOUS NE DISPOSEZ QUE DE 30 JOURS APRÈS QUE LA PRÉSENTE REQUÊTE VOUS EST SIGNIFIÉE (60 JOURS SI ELLE VOUS EST SIGNIFIÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA OU DES ÉTATS-UNIS) POUR SIGNIFIER ET DÉPOSER UNE DÉFENSE. SI VOUS NE LE FAITES PAS, LA CAUSE SE POURSUIVRA SANS VOUS ET LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE ET L'EXÉCUTER CONTRE VOUS.

Cochez la case ci-contre s'il y a lieu. La société d'aide à l'enfance demande également des aliments pour les enfants. Vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13 – un exemplaire est joint), en signifier une copie à la société et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

WARNING: This case is subject to case management, which means that the case runs on a timetable. That timetable says that the following steps have to be finished by the following number of days from the start of this case:

Service and filing of answers and plans of care – 30 days

Temporary care & custody hearing – 35 days

Settlement conference – 80 days

Hearing – 120 days

You should consider getting legal advice about this case right away. If you cannot afford a lawyer, you may be able to get help from your local legal aid office. (*See your telephone directory under LEGAL AID*).

Date of issue

Clerk of the court

AVERTISSEMENT : Les règles de gestion des causes s'appliquent à cette cause, qui est donc régie par un calendrier. D'après ce calendrier, les étapes suivantes doivent être menées à bien dans les délais indiqués à compter de l'introduction de la cause :

Signification et dépôt des défenses et des programmes de soins – 30 jours

Audience sur les soins et la garde temporaires – 35 jours

Conférence en vue d'un règlement amiable – 80 jours

Audience – 120 jours

Vous devriez songer à obtenir des conseils juridiques au sujet de cette cause immédiatement. Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat, le bureau d'aide juridique de votre localité pourra peut-être vous aider. (*Consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique AIDE JURIDIQUE*).

Date de délivrance

Greffier du tribunal

THE CHILD(REN): *(List all children involved in this case.)*

Child's Full Legal Name	Birthdate	Age	Sex	Full Legal Name of Mother	Full Legal Name of Father	Child's Religion	Child's Native Status

CLAIM BY APPLICANT

NOTE: *If this case is an application for a status review, strike out paragraph 1 and go immediately to paragraph 2.*

1. The applicant children's aid society asks the court to make a finding under Part III of the *Child and Family Services Act* that the child(ren) named in this application is/are in need of protection because:

(Check the applicable box(es). In each checked paragraph, delete those portions of the text that are not relevant.)

- the child(ren) has/have suffered physical harm, inflicted by the person having charge of the child(ren) or caused by that person's
 - failure to care for, provide for, supervise or protect the child(ren) adequately [subclause 37(2)(a)(i)].
 - pattern of neglect in caring for, providing for, supervising or protecting the child(ren) [subclause 37(2)(a)(ii)].
- there is a risk that the child(ren) is/are likely to suffer physical harm inflicted by the person having charge of the child(ren) or caused by that person's
 - failure to care for, provide for, supervise or protect the child(ren) adequately [subclause 37(2)(b)(i)].
 - pattern of neglect in caring for, providing for, supervising or protecting the child(ren) [subclause 37(2)(b)(ii)].
- the child(ren) has/have been sexually molested or sexually exploited, by the person having charge of the child(ren) or by another person where the person having charge knows or should know of the possibility of sexual molestation or sexual exploitation and fails to protect the child(ren) [clause 37(2)(c)].
- there is a risk that the child(ren) is/are likely to be sexually molested or sexually exploited, by the person having charge of the child(ren) or by another person where the person having charge knows of should know of the possibility of sexual molestation or sexual exploitation and fails to protect the child(ren) [clause 37(2)(d)].
- the child(ren) require(s) medical treatment to cure, prevent or alleviate physical harm or suffering and the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) does not provide, or refuses or is unavailable or unable to consent to, the treatment [clause 37(2)(e)].
- the child(ren) has/have suffered emotional harm, demonstrated by serious anxiety, depression, withdrawal, self-destructive or aggressive behaviour, or delayed development and there are reasonable grounds to believe that the emotional harm suffered by the child(ren) results from the actions, failure to act or pattern of neglect on the part of the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) [clause 37(2)(f)].
- the child(ren) has/have suffered emotional harm, demonstrated by serious anxiety, depression, withdrawal, self-destructive or aggressive behaviour, or delayed development and the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) does not provide, or refuses or is unavailable or unable to consent to, services or treatment to remedy or alleviate the harm [clause 37(2)(f.1)].
- there is a risk that the child(ren) is/are likely to suffer emotional harm, demonstrated by serious anxiety, depression, withdrawal, self-destructive or aggressive behaviour, or delayed development resulting from the actions, failure to act or pattern of neglect on the part of the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) [clause 37(2)(g)].
- there is a risk that the child(ren) is/are likely to suffer emotional harm, demonstrated by serious anxiety, depression, withdrawal, self-destructive or aggressive behaviour, or delayed development and that the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) does not provide, or refuses or is unavailable or unable to consent to services or treatment to prevent the harm [clause 37(2)(g.1)].

ENFANT(S) : (Énumérez tous les enfants concernés dans cette cause.)

Nom et prénom officiels de l'enfant	Date de naissance	Âge	Sexe	Nom et prénom officiels de la mère	Nom et prénom officiels du père	Religion de l'enfant	Statut de l'enfant autochtone

DEMANDE DU/DE LA REQUÉRANT(E)

REMARQUE : S'il ne s'agit que d'une requête en révision de statut, biffez le point 1 et passez immédiatement au point 2.

1. La société d'aide à l'enfance demande au tribunal de faire une constatation aux termes de la partie III de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* selon laquelle l'enfant ou les enfants nommés dans la présente requête ont besoin de protection pour les raisons suivantes :

(Cochez la ou les cases appropriées, en biffant dans chaque paragraphe coché les parties du texte qui ne sont pas pertinentes.)

- l'enfant ou les enfants ont subi des maux physiques infligés par la personne qui en est responsable ou causés par :
 - le défaut de cette personne de leur fournir des soins, de subvenir à leurs besoins, de les surveiller ou de les protéger convenablement [sous-alinéa 37(2)a(i)].
 - la négligence habituelle de cette personne pour ce qui est de leur fournir des soins, de subvenir à leurs besoins, de les surveiller ou de les protéger [sous-alinéa 37(2)a(ii)].
- l'enfant ou les enfants risquent vraisemblablement de subir des maux physiques infligés par la personne qui en est responsable ou causés par :
 - le défaut de cette personne de leur fournir des soins, de subvenir à leurs besoins, de les surveiller ou de les protéger convenablement [sous-alinéa 37(2)b(i)].
 - la négligence habituelle de cette personne pour ce qui est de leur fournir des soins, de subvenir à leurs besoins, de les surveiller ou de les protéger [sous-alinéa 37(2)b(ii)].
- l'enfant ou les enfants ont subi une atteinte aux moeurs ou ont été exploités sexuellement par la personne qui en est responsable ou par une autre personne et la personne qui en est responsable sait ou devrait savoir qu'il existe des dangers d'atteinte aux moeurs ou d'exploitation sexuelle et ne les protège pas [alinéa 37(2)c].
- l'enfant ou les enfants risquent vraisemblablement de subir une atteinte aux moeurs ou d'être exploités sexuellement par la personne qui en est responsable ou par une autre personne et la personne qui en est responsable sait ou devrait savoir qu'il existe des dangers d'atteinte aux moeurs ou d'exploitation sexuelle et ne les protège pas [alinéa 37(2)d].
- l'enfant ou les enfants ont besoin d'un traitement médical en vue de guérir, de prévenir ou de soulager des maux physiques ou leur douleur, et leur père ou leur mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas le traitement, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement, ou n'est pas disponible pour le faire [alinéa 37(2)e].
- l'enfant ou les enfants ont subi des maux affectifs qui se traduisent par un grave sentiment d'angoisse, un état dépressif grave, un fort repliement sur soi, un comportement autodestructeur ou agressif marqué ou un important retard dans leur développement, et il existe des motifs raisonnables de croire que les maux affectifs qu'ils ont subis résultent des actes, du défaut d'agir ou de la négligence habituelle de leur père ou de leur mère ou de la personne qui en est responsable [alinéa 37(2)f].
- l'enfant ou les enfants ont subi des maux affectifs qui se traduisent par un grave sentiment d'angoisse, un état dépressif grave, un fort repliement sur soi, un comportement autodestructeur ou agressif marqué ou un important retard dans leur développement, et leur père ou leur mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas des services ou un traitement afin de remédier à ces maux ou de les soulager, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour le faire [alinéa 37(2) f.1].
- l'enfant ou les enfants risquent vraisemblablement de subir des maux affectifs qui se traduisent par un grave sentiment d'angoisse, un état dépressif grave, un fort repliement sur soi, un comportement autodestructeur ou agressif marqué ou un important retard dans leur développement, qui résultent des actes, du défaut d'agir ou de la négligence habituelle de leur père ou de leur mère ou de la personne qui en est responsable [alinéa 37(2)g].
- l'enfant ou les enfants risquent vraisemblablement de subir des maux affectifs qui se traduisent par un grave sentiment d'angoisse, un état dépressif grave, un fort repliement sur soi, un comportement autodestructeur ou agressif marqué ou un important retard dans leur développement, et leur père ou leur mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas des services ou un traitement afin de prévenir ces maux, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour le faire [alinéa 37(2)g.1].

- the child(ren) suffer(s) from a mental, emotional or developmental condition that, if not remedied, could seriously impair the child(ren)'s development and the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) does not provide, or refuses or is unavailable or unable to consent to, treatment to remedy or alleviate the condition [clause 37(2)(h)].
- the child(ren) has/have been abandoned [clause 37(2)(i)].
- the child(ren)'s parent has died or is unavailable to exercise his or her custodial rights over the child(ren) and has not made adequate provision for the child(ren)'s care and custody [clause 37(2)(i)].
- the child(ren) is/are in a residential placement and the child(ren)'s parent refuses or is unable or unwilling to resume the care and custody of the child(ren) [clause 37(2)(i)].
- the child(ren) is/are less than twelve years old and has/have killed or seriously injured another person or caused serious damage to another person's property; services or treatment are necessary to prevent a recurrence; and the child(ren)'s parent or the person having charge of the child(ren) does not provide, or refuses or is unavailable or unable to consent to, those services or treatment [clause 37(2)(j)].
- the child(ren) is/are less than twelve years old and has/have, on more than one occasion, injured another person or caused loss or damage to another person's property, with the encouragement of the person having charge of the child(ren) or because of that person's failure or inability to supervise the child(ren) adequately [clause 37(2)(k)].
- the child(ren)'s parent is unable to care for the child(ren) and the child(ren) is/are brought before the court with the parent's consent and, where the child(ren) is/are twelve years of age or older, with the child(ren)'s consent, to be dealt with under Part III of the *Child and Family Services Act* [clause 37(2)(l)].

2. (name) _____ asks for an order,

- that the child(ren) be placed with (name of custodian) _____ subject to the supervision of (full legal name of supervising society) _____

_____ for a period of _____ months, on the terms and conditions set out in the Appendix on page 7 of this Application form.

- that the child(ren) be made (a) ward(s) of (full legal name of society) _____

_____ for a period of _____ months

- that the child(ren) be made (a) ward(s) of (full legal name of society) _____

_____ for a period of _____ months and then returned to (name of custodian) _____

_____ subject to the supervision of (full legal name of supervising society) _____

_____ for a period of _____ months, on the terms and conditions set out in the Appendix on page 7 of this Application form.

- that the child(ren) be made (a) ward(s) of the Crown and placed in the care of (full legal name of caretaker society) _____

- that (name of homemaker) _____ be authorized to remain on the premises at (address of premises where homemaker is placed) _____

_____ until (date) _____ or until the person who is entitled to custody of the child(ren) returns to care for the child(ren), whichever is sooner.

- relating to access, the details of which are as follows: _____

- l'état mental ou affectif ou de développement de l'enfant ou des enfants risque, s'il n'y est pas remédié, de porter gravement atteinte à leur développement, et leur père ou leur mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas un traitement afin de remédier à cet état ou de le soulager, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement, ou n'est pas disponible pour le faire [alinéa 37(2)h)].
- l'enfant ou les enfants ont été abandonnés [alinéa 37(2)i)].
- le père ou la mère de l'enfant ou des enfants est décédé ou ne peut pas exercer ses droits de garde sur eux et n'a pas pris de mesures suffisantes relativement à leur garde et aux soins à leur fournir [alinéa 37(2)i)].
- l'enfant ou les enfants sont placés dans un établissement et leur père ou leur mère refuse d'en assumer à nouveau la garde et de leur fournir des soins, n'est pas en mesure de le faire ou n'y consent pas [alinéa 37(2)i)].
- l'enfant ou les enfants ont moins de douze ans et ont tué ou gravement blessé une autre personne ou ont causé des dommages importants aux biens d'une autre personne et doivent subir un traitement ou recevoir des services pour empêcher la répétition de ces actes, et leur père ou leur mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas ce traitement ou ces services, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour le faire [alinéa 37(2)j)].
- l'enfant ou les enfants ont moins de douze ans et ont, à plusieurs reprises, blessé une autre personne ou causé une perte ou des dommages aux biens d'une autre personne, avec l'encouragement de la personne qui en est responsable ou en raison du défaut ou de l'incapacité de cette personne de les surveiller convenablement [alinéa 37(2)k)].
- le père ou la mère de l'enfant ou des enfants n'est pas en mesure de leur fournir des soins et ils sont amenés devant le tribunal avec le consentement de leur père ou de leur mère, et, s'ils sont âgés de douze ans ou plus, avec leur propre consentement, afin d'être traités comme le prévoit la partie III de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* [alinéa 37(2)l)].

2. (nom) demande une ordonnance :

- pour que l'enfant ou les enfants soient placés chez (nom du gardien) sous réserve la surveillance de (raison sociale complète de la société chargée de la surveillance)

..... pendant mois, aux conditions énoncées à l'annexe figurant à la page 7 de la présente formule de requête.

- pour que l'enfant ou les enfants deviennent des pupilles de (raison sociale complète de la société)

..... pendant mois.

- pour que l'enfant ou les enfants deviennent des pupilles de (raison sociale complète de la société)

..... pendant mois, puis qu'ils soient retournés chez (nom du gardien)

..... sous la surveillance de (raison sociale complète de la société chargée de la surveillance)

..... pendant mois, aux conditions énoncées à l'annexe figurant à la page 7 de la présente formule de requête.

- pour que l'enfant ou les enfants deviennent des pupilles de la Couronne et soient confiés aux soins de (raison sociale complète de la société chargée d'assurer les soins)

- pour que (nom de l'aide familiale) soit autorisée à rester dans les locaux situés au (adresse des locaux où l'aide familiale est placée)

..... jusqu'au (date) ou jusqu'à ce que la personne qui a droit à la garde de l'enfant ou des enfants revienne prendre soin d'eux, selon la première de ces éventualités.

- pour que soit accordé le droit de visite, selon les modalités suivantes :

.....

that (name of person)
be restrained under s. 80 of the Child and Family Services Act from having any contact with (name of child(ren) and/or any other caregiver)

.....
.....

relating to payment of support while the child(ren) is/are in care or subject to an order of supervision, the details of which are as follows:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

for court costs.

other (Specify.)

Deemed orders under the Children's Law Reform Act.

that the child(ren) be placed in the custody of (name of custodian – cannot be a foster parent of the child)

.....
(This order shall be deemed to be an order under s. 28 of the Children's Law Reform Act.)

relating to access, the details of which are as follows:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(This order shall be deemed to be an order under s. 28 of the Children's Law Reform Act.)

that (name of person)
be restrained under s. 57.1(3) of the Child and Family Services Act from having contact with (name of child(ren) and/or any other caregiver)

.....
.....
.....

(This order shall be deemed to be an order under s. 35 of the Children's Law Reform Act.)

pour que (nom de la personne)
soit empêché(e), en vertu de l'article 80 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, d'avoir des contacts avec (nom de l'enfant ou des enfants et/ou de tout fournisseur de soins)

pour que soient versés des aliments pendant que l'enfant ou les enfants reçoivent des soins ou font l'objet d'une ordonnance de surveillance, selon les modalités suivantes :

pour que soient accordés des dépens.

autre (Précisez.)

Ordonnances réputées des ordonnances rendues en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.

pour que l'enfant ou les enfants soient placés sous la garde de (nom du gardien – cette personne ne peut être un père ou une mère de famille d'accueil de l'enfant)

(Cette ordonnance sera réputée une ordonnance visée à l'article 28 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.)

portant sur le droit de visite, selon les modalités suivantes :

(Cette ordonnance sera réputée une ordonnance visée à l'article 28 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.)

pour que (nom de la personne)
soit empêché(e), en vertu du paragraphe 57.1 (3) de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, d'avoir des contacts avec (nom de l'enfant ou des enfants et/ou de tout fournisseur de soins)

(Cette ordonnance sera réputée une ordonnance visée à l'article 35 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.)

Court File Number

3. To the applicant's best knowledge, the child(ren)
- has/have never before been in the care of a society under an out-of-court agreement.
 - has/have been in the care of a society under an out-of-court agreement. The details are as follows: *(Set out the number of times each child was in society care, when the care began and how long it lasted.)*

.....

.....

.....

4. To the applicant's best knowledge, the parties or the child(ren) have have not been in a court case before relating to the supervision, wardship (guardianship) or custody of or access to the child(ren). *(Provide details of any existing custody order, including whether made by a superior court or under the Divorce Act.)*

.....

5. The parties have have not made a written agreement dealing with any matter involved in this case. *(If you checked the first box, give date of agreement and indicate which of its terms are in dispute. Attach an additional page if you need more space.)*

.....

.....

.....

6. The following is a brief statement of the facts upon which the applicant is relying in this application. *(Set out the facts in numbered paragraphs. If you need more space, you may attach a page, but you must date and sign each additional page.)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Put a line through any blank space left on this page.

Date of signature

Signature

If applicant is a children's aid society, give office or position of person signing.

Print or type name.

3. Au mieux de la connaissance du/de la requérant(e), l'enfant ou les enfants
[] n'ont jamais été confiés aux soins d'une société aux termes d'un accord extrajudiciaire.
[] ont été confiés aux soins d'une société aux termes d'un accord extrajudiciaire. Précisez : (Indiquez le nombre de fois que chaque enfant a été confié aux soins d'une société, le moment où les soins ont débuté et la durée des soins.)

.....
.....
.....

4. Au mieux de la connaissance du/de la requérant(e), les parties ou l'enfant ou les enfants
[] ont déjà [] n'ont jamais
pris part à une cause judiciaire portant sur leur surveillance, leur tutelle ou leur garde ou le droit de visite à leur égard. (Donnez le détail de toute ordonnance actuelle qui porte sur la garde en précisant notamment si elle a été rendue par une cour supérieure ou en vertu de la Loi sur le divorce.)

.....
.....

5. Les parties [] ont [] n'ont pas
conclu d'accord écrit au sujet d'une question soulevée dans cette cause. (Si vous avez coché la première case, indiquez la date de l'accord et les conditions de celle-ci qui sont en litige. Joignez des pages supplémentaires au besoin.)

.....
.....
.....
.....

6. Voici un bref résumé des faits sur lesquels le/la requérant(e) se fonde dans la présente requête.
(Énoncez les faits sous forme de paragraphes numérotés. Au besoin, joignez des pages supplémentaires, mais assurez-vous de dater et de signer chacune d'elles.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tracez une ligne en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Date de la signature

Signature

Si le/la requérant(e) est une société d'aide à l'enfance, indiquez la charge ou le poste du/de la signataire.

Écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le.

